

Une avocate marseillaise remporte le prix de l'innovation



La troisième édition du Prix de l'innovation des avocats en relation-clients organisé par le site Village de la Justice vient de s'achever. C'est le Cabinet D'Onorio Di Meo qui a remporté le prix du public. 1000 votes ont été recueillis pour les 6 candidats encore en lice dont 400 votes pour la structure marseillaise. Interview d'Eve D'Onorio Di Meo

Eve D'Onorio Di Meo

Nouvelles Publications.: Comment avez-vous accueilli cette victoire ?

Je suis très heureuse, notamment pour le Barreau de Marseille. Il n'y avait jamais eu de vainqueur marseillais à ce prix. Aujourd'hui nous pouvons mettre en avant le fait que l'on n'innove pas qu'à Paris !

Il faut que certaines mentalités changent. Depuis que j'ai un bureau secondaire à Paris, j'ai l'im-

pression que certaines personnes me trouvent plus légitime. Et pourtant je suis la même, il y a des avocats bons de partout. Et l'innovation peut se faire de partout.

Parlez nous de votre innovation...

Il s'agit de l'offre ETaxFrance (www.donorio.etax-france.com). C'est un site internet dédié à l'information et l'assistance pour les remboursements d'impôts des non-résidents français. Si les plus fortunés ont un avocat fiscaliste à leurs côtés, ce n'est pas le cas de la grande majorité des personnes concernées. Je me saisi ainsi d'un nouveau marché qui concerne deux millions de Français vivant à l'étranger.

Par le biais de cette plateforme, le cabinet informe les contribuables concernés sur l'évolution de l'actualité sur le sujet et leur propose une assistance pour obtenir les remboursements d'impôts auprès de l'administration fiscale française.

Il ne s'agit pas d'une procédure automatisée et informatisée. Le client adresse un email au cabinet à l'aide d'un formulaire sur le site internet en expliquant son cas précis. L'avocat entre en contact avec lui directement sous 24 heures par email ou par téléphone. L'avocat lui demande des pièces complémentaires, afin d'analyser sa demande gratuitement. Si sa demande est conforme aux possibilités de remboursement, l'avocat lui propose son assistance par le biais de la convention d'honoraires (téléchargeable sur le site). Un honoraire fixe de 250 euros HT par demande est dû, seulement si le dossier est validé par l'avocat fiscaliste, et un honoraire de résultat allant de 10 à 15% est prélevé sur les sommes récupérées ou dégrevées.

Est ce à dire que la fiscalité en ligne a un avenir sur la toile ?

L'innovation, c'est avant tout oser bouger les lignes et aller au devant des clients, lesquels doivent être au centre de nos préoccupations, et ce quel que soit les outils technologiques utilisés. La profession d'avocat a besoin d'évoluer si elle veut continuer d'exister dans le nouveau monde numérique où l'instantanéité est de mise. Avec ETax-France, il s'agissait avant tout de donner de l'information, d'être transparent sur les honoraires, de créer le besoin et de donner envie de rentrer en contact avec un avocat fiscaliste. Récemment, le site a évolué avec de nouveaux services (déclarations fiscales et conseils) sous forme de packs d'assistance et a pour ambition de devenir un portail d'information et d'assistance fiscale des non-résidents, tout en conservant sa logique relation-client.

Caroline Dupuy